

Cheikh Samb

STATUT DE LA LANGUE ARABE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES SÉNÉGALAISES : CYCLE FONDAMENTAL CAS ILLUSTRATIF

Résumé :

Cette recherche aborde le statut de la langue arabe dans les écoles publiques sénégalaises au niveau du cycle fondamental. La recherche s'organise autour d'une introduction dans laquelle l'auteur évoque la problématique de la recherche, sa pertinence et ses objectifs. En plus, il met l'accent sur l'entrée de l'islam au Sénégal, du système éducatif français et arabe sous l'emprise de la colonisation et des problèmes phares auxquels est confronté l'enseignement de base. Il a également traité les différentes visions des acteurs portant sur ce système, ainsi que le statut de la langue arabe et de ses programmes qui s'y développèrent lentement.

Afin de savoir pourquoi les autorités nationales s'intéressent à la langue arabe, le chercheur a élucidé au cours de sa recherche l'essentiel de ces points susmentionnés, ainsi qu'il a émis un bref résumé concernant les efforts conjugués par celles-ci dans le sillage du renforcement des compétences des enseignants de cette langue dans le domaine professionnel. La recherche est achevée par une brève conclusion.

Mots-clés : Statut – Gouvernement – Système éducatif – Enseignement – Programmes

Abstract

This research addresses the status of the Arabic language teaching in Senegalese public schools at the fundamental cycle level. The researcher has started by an introduction in which he was referring to the problem of research, relevance, and goals. Following this, he evoked the entrance to Islam in Senegal, from the French and Arabic educational system under the sway of colonization and the main issues that the basic education is facing. He also treated the different visions of actors on this system, as well as the status of the Arabic language and its programs, which grew slowly in it.

In order to find out why national authorities are interested in the Arabic language, the researcher has elucidated during his research the essential of these points above mentioned, as well as issued a brief summary regarding the efforts conjugated by these in the wake of strengthening teachers' skills of this language in the professional field. The research is completed by a brief conclusion.

Keywords: Status – Government – Education System – Education – Program

Introduction

La réalité de l'enseignement de la langue arabe dans les programmes de l'école publique sénégalaise est une préoccupation majeure dans les politiques éducatives successives. Au Sénégal plusieurs langues sont enseignées dans les établissements d'enseignement moyen secondaire et universitaire. Le français, l'anglais, l'arabe, les langues romanes, l'arabe, le russe, l'italien... sont des langues enseignées non natives du contexte. Les langues locales, nationales telles que le wolof, le sérère, le diolas, le soninké, le pular... sont timidement introduites dans le système. Le français constitue la langue officielle, la langue de scolarisation. L'arabe est enseigné dans l'enseignement public et l'enseignement privé. C'est dans l'enseignement privé que cette langue est généralement une langue de scolarisation comme dans les *Daara*. Cependant la demande éducative étant fortement tournée vers cette langue, son enseignement devient de plus en plus important. Cette présente recherche a pour cadre spécifiquement le cycle fondamental, qui est l'étape durant laquelle commence l'enseignement de l'arabe dans les écoles publiques dites françaises. Il s'agit d'une phase qui mérite une sérieuse recherche pour bien statuer sur son-cas afin de mieux connaître la réalité de la contribution des autorités sénégalaises à l'expansion et à l'implication de la langue arabe dans la société sénégalaise pour des buts culturels, religieux, politiques et économiques.

1. Cadre contextuel et problématique de la recherche

Cette partie se centre sur la connaissance du Sénégal, de l'histoire de la langue arabe dans le contexte étudié et de la problématique de la thématique.

1.1. Cadre contextuel : le Sénégal et l'histoire de la langue arabe

1.1.1. Aperçu sur le Sénégal au plan géographique

Il sera question d'étudier brièvement la situation géographique et la situation économique pour mieux faire comprendre l'histoire de la langue arabe au Sénégal.

- **Situation géographique**

Le Sénégal est une république de l'Afrique de l'Ouest, baignée à l'Ouest par l'Océan atlantique, bornée au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali et au Sud par les deux Guinées (Guinée-Bissau et Guinée Conakry). La Gambie forme une enclave dans le Sud du Sénégal, ouverte sur l'océan atlantique¹. De son entier, il est situé sur la pointe extrême occidentale du continent africain entre 12° et 17° de latitude Nord et 11° et 18° de longitude Ouest, sur

¹ NDIAYE, M. (2018). *La République du Sénégal : Un Peuple – Un But – Une Foi. Quelques aspects de l'éducation civique*. IMPRMEN, Dakar, p17.

une superficie de 196722 Km². Le Sénégal a un climat variable, approximativement, une hausse de température de 45° se sent dans les régions intérieures, tandis que la côte reste sur des valeurs beaucoup plus acceptables, surtout à Dakar la capitale, où les pics de chaleur varient de 17° et 29° dans la période située entre Décembre et Juin. Il est couvert de plaines ondoyantes³.

- **Situation économique**

L'économie sénégalaise repose sur l'agriculture et sur les ressources hydrauliques situées dans les fleuves adaptés pour la pêche. Quatre (4) des fleuves sont fondamentaux au Sénégal: le fleuve Sénégal, qui prend sa source en Guinée Conakry et se jette dans l'Océan atlantique avec une longueur de 1750 kilomètres ; le fleuve Casamance, qui prend sa source dans l'Est de la Casamance avec une longueur de 320 km ; le fleuve Gambie, qui prend sa source au Fouta-Djalon, en Guinée et rejoint l'Océan Atlantique par la Gambie, avec une longueur de 1050 km et le fleuve Sine-Saloum, qui se jette dans l'Océan Atlantique après avoir formé un delta avec le Sine⁴. Très riche en poissons, ils sont parfois sources de concurrence entre certains grands Etats pour l'obtention d'accords et de conventions entre eux et le Sénégal, ce qui fait régresser de manière abusive notre richesse en poissons.

Cependant les richesses de la population ne peuvent nullement être comparées à ce que contiennent les terres sénégalaises en or, en pétrole ou en matière de fertilité. Pourtant cette iniquité et ce déséquilibre seront sources de désapprobations de la part des citoyens qui commencent à connaître progressivement les enjeux incontournables et l'importance primordiale des matières premières sur le marché international.

Par conséquent, il serait essentiel de s'intéresser à l'école, vu qu'elle est l'une des plus importantes institutions auxquelles la société fait confiance pour l'éducation sociale de sa jeunesse et des générations futures, afin qu'elles bénéficient des richesses de leur patrie⁵.

1.1.2. L'entrée de la langue arabe au Sénégal

Il convient ici, de rappeler que le Sénégal fut, d'une manière générale, une partie intégrale de l'Afrique de l'Ouest. Des mamelouks islamiques y ont successivement régnés au fil des temps jusqu'à l'arrivée des colons. Ceux-ci l'ont partagé systématiquement à l'occasion de la conférence de Berlin en

² ISSA, A. (2020). *Histoire Générale du Sénégal : Du XIe Siècle au XIXe Siècle*. Somalie, Centre du livre pour la recherche et les études, p13.

³ NDIAYE, M. (2018). *La République du Sénégal : Un Peuple – Un But – Une Foi. Quelques aspects de l'éducation civique*. IMPRMEN, Dakar, p17.

⁴ *Ibid*, p18

⁵ IBRAHIM, S, A. (2018). *La Psychopédagogie : Des modèles d'apprentissage et leur mise en pratique en classe*. Jordanie-Oman Dâr Oussâma, p10.

1885. Malgré cela, il demeure jusqu'à nos jours, un point de rencontre des ethnies, des races et de différentes cultures parmi lesquelles on peut citer la race arabe. C'est en ces termes que rapporte Gorgui Cissé, dans son ouvrage intitulé *le Sénégal et la culture islamique* : « L'ethnie peulh qui vit actuellement au Sénégal tire sa source du mélange de sang issu du brassage culturel très ancien entre les Arabes et les Africains... Ce qui justifie aujourd'hui son existence au Fouta-Toro, au Macina et en Mauritanie⁶ » (1989, p. 14).

L'une des premières migrations des arabes au Sénégal fut effectuée par les différentes tribus Sanhadja qui y jouèrent un rôle prépondérant sur le plan culturel. Dès lors, le brassage culturel entre les ethnies arabes et celles africaines devint un facteur fondamental dans la facilitation de l'entrée de la langue arabe au Sénégal. Certains narrateurs de récit disent que le premier ancêtre de l'ethnie Wolof, Ndiadiane Ndiaye, aussi appelé Ahmad Ndiaye, fut un descendant arabe du côté de son père et noir du côté de sa mère. Il quitta vers 1240 le Walo pour s'installer au Djolof. L'on soutient de manière unanime que son père faisait partie des Almoravides⁷.

Ce métissage culturel va essentiellement contribuer à l'entrée de l'islam au Sénégal, plus précisément au XIe Siècle sous l'époque de 'Ouqba ben Nâfi'e – que Dieu l'agrée – dont l'armée achemina jusqu'au fleuve Sénégal depuis le premier siècle de l'hégire⁸. L'ont suivi dans cette dynamique de propagation de l'islam, les Almoravides. War Diaby (1401G) fut alors le premier Roi à embrasser l'islam et à participer à son expansion au Sénégal. Et à travers la cohabitation entre le Sénégal et la Mauritanie, des instituts islamiques et des écoles coraniques furent instaurés pour une diffusion exponentielle des sciences et connaissances arabes par le biais des efforts consentis par les Oulémas et prêcheurs Shanqîtites.

1.1.3. L'enseignement français et arabe sous l'emprise de l'enseignement français

Le Sénégal est entré sous la domination française en 1659⁹. Celle-ci lui amena son système éducatif et décida de le lui imposer. Cependant, elle trouva que la population sénégalaise d'antan se cramponnait déjà au système éducatif arabo-islamique depuis des siècles, car il reflétait son identité et désignait le sens de son existence.

⁶ Cisse, G. (1989). *Le Sénégal et la culture islamique*. Sénégal : Dâr chams el-ma'rifa, p. 14.

⁷ Issa, A. *Histoire Générale du Sénégal*. Op. cit., p. 153.

⁸ Samb, C. (2018). *Impact de l'Enseignement Islamique et Laïc sur le Sénégalais : Etude analytique sur les méthodes pédagogiques et les programmes scolaires*. 2e Edition, Le Caire : Editions Tombouctou, p. 16.

⁹ Mbengue, T. (2007). *Formation et Orientation des Inspecteurs de la langue arabe au Sénégal*. Colloque sur l'enseignement arabe et la culture islamique en Afrique subsaharienne : Situation et Perspectives, p. 3.

Avec des efforts consentis, les autorités françaises parvinrent à ouvrir la première école à Saint-Louis, la première capitale du Sénégal, en 1817. Le nombre de musulmans y était parcimonieux. La quasi-totalité des apprenants était des chrétiens. Des écoles furent bâties au fil des temps, et le terme « Frères » fut leur leitmotiv. Le premier directeur de cette école susmentionnée fut M. Eutyme qui demeurait un compétent instituteur ayant christianisé en 1844 une bonne partie de ses élèves musulmans, sans l'aval de leurs parents. Il fallait avoir douze (12) ans pour emprunter le chemin de l'école¹⁰.

Ce fut en 1854 que le Général français Faidherbe tenta d'imposer aux parents d'envoyer leurs enfants aux écoles françaises de Saint-Louis et de Gorée pour l'apprentissage de la langue française.

Contrairement à Saint-Louis, l'enseignement islamique n'était pas aussi répandu à Gorée¹¹. Les autorités coloniales subsistèrent dans la dynamique de sensibilisation et de prises de décisions pour obliger, voire contraindre les musulmans à entrer dans les écoles françaises, mais vaines furent leurs pressions morales et physiques.

L'enseignement de la langue arabe sera instauré dans les écoles françaises officielles en 1886. Et pour mieux attirer les parents d'élèves à emmener leurs enfants à l'école, l'administration coloniale décida d'introduire l'arabe dans son programme scolaire en commençant par le cycle primaire en 1903, afin que ces derniers épongent leur dédain face à leurs écoles et qu'ils exhortent leurs siens à adopter le système éducatif français¹².

Néanmoins, c'était en 1892 que fut laïcisé l'enseignement au Sénégal. A la date du 15/01/1908, les autorités françaises créèrent une école supérieure franco-arabe islamique nommée la *Medersa*¹³.

En 1893, l'éducation islamique fut incluse dans les écoles publiques françaises. Elle sera assurée par tout enseignant ayant obtenu le CFEÉ et capable de lire et d'écrire le français : conditions presque impossibles à remplir.

En 1912, les autorités françaises décidèrent de séparer les écoles coraniques de leur joug, leur considérant qu'elles ne sont pas capables de menacer le

¹⁰ BA, A. (2018). *Le Rôle de l'éducation dans la formation du citoyen modèle*. Mémoire de CAEM. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation, Dakar, p. 28.

¹¹ *Ibid.*

¹² WAYALE, M. (2019). *Évaluation des méthodes de l'enseignement de la langue l'arabe dans les écoles de mémorisation du Saint Coran et leur développement à la lumière des objectifs éducatifs du cycle primaire du Sénégal*. Thèse de Doctorat. Université du Saint Coran et des Sciences Islamiques du Soudan, Omdourman, p. 91.

¹³ *Ibid.*

système éducatif français laïc. Et au lendemain des indépendances en 1960, le nombre d'écoles françaises était limitée et incapable d'accueillir tous les enfants ayant l'âge d'aller à l'école. Cela peut être justifié par le fait que ceux qui repoussaient l'enseignement français, commencèrent à l'accueillir joyeusement à bras ouvert, puisqu'ils avaient subi les effets de la conquête intellectuelle des autorités coloniales, leur lavage des cerveaux, leur oblitération des identités et leurs fascinations matérialistes¹⁴. Pour cette raison, la langue arabe fut acceptée par beaucoup d'apprenants, bien qu'elle soit une matière facultative dans les écoles publiques françaises.

Le tableau suivant peut nous l'élucider.

Tableau n°1 : Statistiques de l'enseignement de l'arabe au Sénégal¹⁵

Année	Nbre d'enseignants	Nbre d'écoles	Nbre d'élèves
1952	1	1	28
1960	6	6	176
1966	135	140	982
1975	503	430	Plus de 50000

Ce tableau nous élucide l'évolution exponentielle, du nombre d'enseignants, d'écoles et d'élèves dans l'enseignement de l'arabe au Sénégal, à travers les années 50, 60 et 70. On remarque effectivement que l'enseignement arabe a évolué dans le temps et dans l'espace. Il commença en 1952 avec un seul enseignant, une seule école et 28 élèves pour aboutir à 503 enseignants, 430 écoles et plus de 50000 élèves à travers le pays. Aujourd'hui, ces nombres sont à leurs centuples. Faute de statistiques officielles précises, certains chercheurs évoquent le chiffre de 6040 *daaras* (Lewandoski & Niane, 2013, 503-539). Ce qui démontre également que cet enseignement a traversé vents et marées pour atteindre son statut contemporain.

Rappelons que quand le Sénégal obtint son indépendance en 1960, il se proclama comme république laïque, et l'enseignement resta naguère sous l'emprise des principes de la laïcité héritée des autorités coloniales. La grande réforme dès lors initiée, conçue par les grands techniciens de l'éducation dans les secrets de leurs cabinets, devait aboutir à la promulgation de la *Loi d'orientation de l'éducation nationale* n° 71-036 du 03 juin 1971. Elle sera reconfirmée par la loi d'orientation n°22-91 du 30 janvier 1991 de l'éducation

¹⁴ *Ibid*, 31.

¹⁵ Sources : Enquête Samb Cheikh 2022

nationale du Sénégal, à l'article 4, adoptée le 16 février 1991 et publiée dans le journal officiel du 6 avril 1996, n° 5401, p. 107-111¹⁶.

On peut alors remarquer que les autorités coloniales s'efforçaient corps et âmes à empêcher l'enseignement islamique à concurrencer l'enseignement français, raison pour laquelle fut étanché son canal de développement.

2. Problématique, cadre conceptuel et théorique de la recherche

2.1. Problématique portant sur le statut de la langue arabe

L'enseignement de l'arabe dans les écoles publiques a commencé depuis la colonisation française jusqu'à nos jours. Nonobstant cela, son développement fut très lent, comme on l'a remarqué à travers les décisions prises à son encontre, ainsi que ses méthodes d'enseignement, comme fut le cas avec la *Loi 91-22 portant loi d'orientation de l'éducation nationale*, modifiée en 2004 par la loi n° 2004-34. Cette dernière qui affirmait jadis, qu' « au sein des établissements publics et privés d'enseignement, dans le respect du principe de laïcité de l'Etat, une éducation religieuse optionnelle peut être proposée. » Analysant celle-ci, on remarque d'emblée que l'Etat du Sénégal a toujours adopté une position de défense hésitante face à l'enseignement arabe, pire l'éducation religieuse. Or, la population sénégalaise qui s'est bien identifiée par rapport à son cramponnement aux préceptes islamiques, n'attendait guère une proposition de réalisation mais plutôt une réalisation de proposition dans les plus brefs délais.

Néanmoins, on n'a pas trouvé assez d'experts qualifiés pour mettre en pratique les nouveautés de cet enseignement auprès des non-arabophones et les accommoder selon leurs environnements sociaux et culturels, malgré son ancienneté dans la société sénégalaise. Certaines problématiques sont liées sur le statut officiel de la langue arabe. Si elle est, sans aucun doute, une langue de scolarisation dans les établissements dit *Daara*, que peut-on dire de sa place au sien de l'enseignement public ? Une autre problématique se trouvait au côté des acteurs. Les enseignants et les apprenants du cadre étudié sont-ils formés à la didactique que le statut de l'arabe dans les établissements public recommande ? Enfin, sur la base de quelle documentation pour donner un soubassement qui aiderait à la décision des politiques ? Tels sont les problèmes que le chercheur désire élucider au cours de cette recherche.

✓ L'importance de la recherche

L'importance que revêt cette recherche se révèle dans les points suivants :

¹⁶ WAYALE, M. (2019). *Evaluation des méthodes de l'enseignement de la langue l'arabe dans les écoles de mémorisation du Saint Coran et leur développement à la lumière des objectifs éducatifs du cycle primaire du Sénégal*, op. cit., p. 98.

- Fournir une matière vitale reflétant le statut de l'enseignement de la langue arabe dans les écoles publiques françaises.
- Enrichir la bibliothèque arabe sénégalaise en références et en sources pouvant aider les étudiants et les chercheurs, pour mieux connaître le statut de l'enseignement de la langue arabe dans les écoles publiques françaises.
- Fournir une documentation scientifique pouvant servir de viatique aux participants de la conférence internationale de la langue arabe qui devrait se tenir à l'université d'Adrar, en Algérie.

✓ ***Les objectifs de la recherche***

- Eclaircir certaines difficultés relatives au statut de la langue arabe dans les écoles publiques françaises, en cycle fondamental.
- Fournir rigoureusement une matière scientifique concernant l'enseignement de la langue arabe dans les écoles publiques françaises, en cycle fondamental, pour permettre aux conférenciers de connaître sa situation.
- Renforcer la documentation concernant l'enseignement de la langue arabe dans les programmes officiels disponibles pour le cycle fondamental.

2.2. Cadre conceptuel et théorique : l'arabe à l'école publique

Nous proposons dans cette deuxième partie, une réflexion sur des concepts clés permettant de comprendre les résultats de ce travail.

2.2.1. Politique de l'enseignement de base adoptée par les autorités nationales

Les autorités sénégalaises connaissent pertinemment l'importance que revêtent le développement et la valorisation de l'enseignement de base qui vise à octroyer à l'enfant un appui spirituel, national et culturel, sur les plans théoriques et pratiques, afin qu'il soit un tremplin pour la fondation d'une vie sociale basée sur l'interdépendance. Elles avancèrent un programme scolaire général et impartial, pouvant lui permettre d'améliorer ses compétences dans différents domaines et de le préparer à affronter la vie sociale, afin qu'il ait au préalable une base scientifique pour accéder au cycle secondaire. L'objectif général caché derrière ce phénomène est d'accorder à chaque enfant un enseignement de base pour une durée de quatre (4) ans¹⁷.

¹⁷ GUEYE, A. M. (2002). *L'éducation formelle au Sénégal*. Mémoire de diplôme supérieur. Université islamique de Médine, Médine, p. 30.

2.2.2. *Les problèmes de l'enseignement de base les plus manifestes dans les écoles publiques sénégalaises*

Nous pouvons énumérer, comme suit, les problèmes les plus manifestes auxquels fait face l'enseignement de base dans les écoles publiques françaises depuis l'indépendance.

- Le faible taux de scolarisation : bien qu'il y ait certaines améliorations, ces écoles font effectivement face à ce fléau depuis plusieurs années. La situation reste inquiétante et critique, nonobstant que des efforts aient été conjugués dans ce sens. Il fut parmi les recommandations du comité national de la réforme de l'enseignement : l'éducation pour tous, jusqu'en 2000.
- La mise en œuvre du projet de développement du cycle fondamental, qui devrait normalement être une ligne de démarcation entre la théorie et la pratique, entre l'école et l'environnement, mais aussi et surtout une garantie incontournable de l'enseignement, pour une durée de 10 ans pour chaque enfant.
- L'orientation scolaire et professionnelle, qui est considérée comme la clé principale du système éducatif, reste toujours dans un état de balbutiement extrême et de confusion totale et sans moyens nécessaires disponibles. Il faut noter que le taux de réussite au CFEE ne dépasse pas les 44,4 %, et seulement 30% d'apprenants continue jusqu'au cycle moyen ; ce qui veut dire que 50% des ressortissants de l'enseignement de base abandonne sans aucun espoir de subir une formation ou d'avoir même une source de revenu certaine.

2.2.3. *Le système éducatif sénégalais selon différentes visions*

Le système éducatif sénégalais est passé par différentes situations concernant les visions et les perceptions que les techniciens de l'éducation avaient sur les différents cycles scolaires depuis les indépendances.

Celles-ci peuvent être résumées dans les points suivants.

Tableau 2 : Phases, régimes politiques et actions en direction de l'enseignement de la langue arabe

Phases	Régime politique	Actions
Première phase	De 1960 à 2000, sous la domination du parti socialiste dirigé par Léopold Sédar Senghor et du deuxième président Abdou Diouf.	<ul style="list-style-type: none"> De 1960 à 1971 : L'éducation civique était dénudée de valeurs endogènes et de notre identité nationale, car elle nous a été imposée. Ce système adopté naguère ne reflétait ni nos traditions, ni nos us et coutumes. De 1971 à 1980 : Ce fut la fin du régime Senghor/ conjugaison d'efforts dans le cadre de l'orientation du système éducatif en concomitance avec la structure sociale et culturelle, la création d'un système éducatif bien enraciné¹. De 1980 à 1991 : Elle fut marquée par le début du régime d'Abdou Diouf. Le système éducatif, à cette époque, était caractérisé par un terme symbolique : « L'école moderne », comme l'a souligné le ministre de l'éducation nationale de l'époque, le Professeur Iba Der Thiam. Cependant, la vision pédagogique que voulait incarner l'Etat du Sénégal, avec la création des Etats Généraux de l'Education et de la Formation (EGEF) n'a malheureusement pas été concrétisée. De 1991 à 1999 : C'est durant cette période que fut remplacé le système éducatif par la Loi d'orientation n° 91-33 du 16 février 1991².
Deuxième phase	De 2000 à 2011, sous le régime du Président Abdoulaye Wade, PDEF (Programme Décennal de l'Education et de la Formation ^{3,4} .	<ul style="list-style-type: none"> Le développement et la généralisation de l'enseignement élémentaire. L'amélioration du niveau des élèves du Moyen et du Secondaire. L'accommodation de l'enseignement aux besoins et au marché du travail. L'insertion de l'enseignement religieux (l'éducation islamique) dans les écoles élémentaires.
Troisième phases	De 2013 à nos jours, avec le régime de l'actuel Président de la république, Macky Sall : un programme scolaire appelé PAQUET ⁵ .	<ul style="list-style-type: none"> Relever le niveau de performance des élèves dans tous niveaux d'études confondus. Renforcer et diversifier le système éducatif, tout en créant une complémentarité entre l'éducation et la formation pour tous niveaux d'études confondus. Etablir une gestion transparente et réactive pour le secteur éducatif, d'atteindre les objectifs fixés.

¹ DIALLO, I. (2005). *Le système éducatif sénégalais : Options et Défis*, op. cit., p. 5.

² *Ibid*,

³ LO, O. (2018). *Rapport annuel d'évaluation de l'éducation pour tous*, p. 67.

⁴ DIALLO, I. (2005), op. cit., p. 5.

⁵ PAQUET-EF (Programme d'amélioration de la qualité de l'équité et de la transparence pour le secteur de l'éducation et de la formation).

3. Méthodologie

Ce travail a pour objectif d'analyser la place de la langue arabe sur le contenu des apprentissages dans les écoles publiques sénégalaises. Elle examine aussi la problématique de son intégration ainsi que son évolution dans les écoles publiques dites classiques.

Notre travail de recherche a essentiellement porté sur le rapport de la langue arabe et ses liens de mutation dans la société sénégalaise. Il s'agit d'une étude méticuleuse conjuguée à la prise en compte effective des réalités socioéducatives et socioculturelles et la demande locale.

3.1. Les documents officiels exploités

Parmi les documents officiels que nous avons exploités, on peut citer : Ministère de l'enseignement préscolaire, de l'élémentaire, du Moyen secondaire et des langues nationales. MEPMSLN (MEPMSLN, 2011 : 20), (MEPMSLN, 2012 : 57), (MEPMSLN, Inspection des *daaras* : 4,8), (MEPMSLN, nov 2009 : 35).

PARRER : Partenariat pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue, 2010. *Curriculum des daaras modernes : guide pédagogique première étape, août.*

PEDF : Programme décennal de l'éducation et de la formation, 2005, 2012.

DEA : Division de l'enseignement arabe, *l'enseignement arabo-islamique au Sénégal de 1960 à 2010.*

Ministère de l'Education nationale (MEN), août 2002, *séminaire sur l'introduction de l'éducation religieuse et création d'écoles franco-arabes dans le système éducatif sénégalais, rapport général et recommandations : fascicule 2, Dakar.*

L'Arabe appliquée, Le livre de l'élève, République du Sénégal, Ministère de l'Education nationale, Inspection Générale, Comité national arabe.

3.2. Les documents scientifiques exploités

Pour des résultats importants, nous avons aussi exploité une production scientifique sur la question du statut de la langue arabe. Voici les documents les plus significatifs :

- Institut de statistique de l'Unesco, « ISU statistique-en-bref Profil éducation tous les niveaux) – Sénégal », Unesco (en ligne : <http://stats-Uis.unesco.org>).
- Revue sénégalaise des études arabes n°3 (2008). Département d'Arabe. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

- Etat actuel de la préparation de l'enseignant en langue arabe dans les cycles moyens et secondaires des écoles sénégalaises. WANE, A. (1997).
- Formation et Orientation des Inspecteurs de la langue arabe au Sénégal. MBENGUE, T. (2007). Colloque sur l'enseignement arabe et la culture islamique en Afrique subsaharienne : Situation et Perspectives.
- Le Sénégal et la culture islamique. CISSE, G. (1989). Sénégal : Dâr chams el-ma'rifa.
- L'enseignement général et ses méthodes : L'exemple du Sénégal. Colloque sur le diagnostic de la motivation en enseignement en Afrique de l'Ouest. 27-28 Avril 2009. Niamey, Niger.

4. Présentations et analyse de résultats

4.1. Le statut de la langue arabe dans l'enseignement général et son évolution historique

L'enseignement de l'arabe comme matière facultative a été introduit officiellement dans le primaire en 1960 par l'arrêté ministériel n° : 6293 du 11 juillet 1960. A l'époque, il ne pouvait être dispensé qu'au soir à partir de 15h. Mais les autorités nationales savaient pertinemment la place qu'occupe l'arabe dans les cœurs des sénégalais et leur besoin intense de l'inclure dans l'enseignement général. Sur ce, il fut inclut dans le programme national par le gouvernement de Mamadou Dia dès la première année scolaire du Sénégal indépendant¹, et fut inclut dans le quantum horaire officiel du primaire en 1991, sous la direction du Ministre de l'éducation nationale d'antan M. André Sonko. Quant au cycle moyen, l'arabe fut inclut dans le programme de la quatrième et ne pouvait être appris que pendant deux ans comme matière facultative.

Le Sénégal en tant qu'Etat laïc n'inclura l'éducation islamique dans le programme officiel du cycle primaire qu'en 2000, sous le régime du Président Abdoulaye Wade², et les objectifs pédagogiques visés étaient les suivants :

- La généralisation de l'enseignement primaire avant l'année 2010.
- L'allocation de 49% du budget de l'éducation au cycle primaire.
- L'encouragement des filles à rejoindre les écoles.

¹ WAYALE, M. (2019), *op. cit.*, p. 98.

² SAMB, B. (2013). *Contributions du Président Abdoulaye Wade à l'appui de l'enseignement arabo-islamique dans les écoles publiques du Sénégal*. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation, Dakar, p. 23.

- L'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche scientifique³.
- L'allocation de 40 % du budget de l'Etat à l'enseignement.

Quant à l'enseignement de l'arabe dans les écoles publiques sénégalaises, il était de trois sortes :

- Le niveau classique : l'élève commençait à apprendre l'arabe dès la 6^e collège jusqu'au lycée.
- L'enseignement de l'arabe comme langue vivante 2 (LV2) : Sur ce, il commençait à apprendre l'arabe de la 4^e collège jusqu'en Terminale.
- Les grands-commençants : Ceux qui entamaient l'apprentissage de l'arabe à partir de la 2nd jusqu'en Terminale⁴.

Au cours du séminaire organisé par le ministère de l'éducation nationale, du 16 au 20 juillet 2002 au siège du PAPA (Projet d'Appui au Plan d'Action), sous la présence effective des institutions islamiques, des chefs religieux, des syndicats des arabisants, des instituteurs et de certains parents d'élèves dans le but d'étudier les instructions du Président Abdoulaye Wade, d'importantes recommandations considérées comme une initiative salutaire furent mises sur table pour l'introduction de la langue arabe dans le système éducatif sénégalais. Les points suivants ont été longuement discutés :

- La Création d'écoles publiques mixtes (franco-arabes) dans les localités suivantes : Diourbel, Louga, Kolda, Saint-Louis et Matam ; avec l'ouverture de 21 classes au début. Le nombre de classes a atteint les 108 en 2006. Aussi, pour répondre aux besoins du peuple sénégalais qui préfère envoyer ses enfants aux écoles arabes coraniques, plus de 19 écoles primaires furent ouvertes de 2011 à 2012, parmi les qu'elles on peut citer celles de Diourbel, de Mbacké et de Baba Garage.
- L'insertion de l'éducation islamique dans les écoles publiques à compter du mois d'octobre 2002.

³ LO, M, A. (2009). *L'enseignement général et ses méthodes : L'exemple du Sénégal*. Colloque sur le diagnostic de la motivation en enseignement en Afrique de l'Ouest. 27-28 Avril 2009. Niamey, Niger, p. 13-14.

⁴ BA, F, W. (2011). *Statut de la langue arabe dans les lycées sénégalais : Etudes pratiques sur les lycées Galandou Diouf, Seydou Nourou Tall, Maurice Delafosse*. Mémoire de CAES. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation, Dakar, p. 23.

- La modification de la loi de l'orientation de l'éducation et de l'enseignement pour la bonne marche de ces initiatives susmentionnées⁵.

4.2. Les programmes de l'enseignement de la langue arabe dans l'histoire des écoles publiques sénégalaises

Les autorités nationales ont toutes contribué de manière successive, après les indépendances, à la bonne marche de l'enseignement de la langue arabe dans les programmes de l'enseignement officiel. Ces programmes étaient destinés à différentes étapes. Pour la réussite de cette œuvre, un comité national chargé de les rédiger fut instauré, avec comme priorité la création de programmes d'enseignement de la langue arabe destinés aux élèves non-arabophones, par la résolution de la décision n° 006871 parue le 10 juillet 1981 de la part du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du Ministère de l'éducation nationale. Elles ont par ailleurs déployé de nombreux efforts pour la réorganisation de l'enseignement arabo-islamique, avec des objectifs bien définis et des recherches scientifiques adéquates pour fournir des mécanismes appropriés, afin d'établir un programme général et un diplôme unifié. Sans, par ailleurs, oublier les conditions de création d'une école arabe publique, ses conditions d'intégration et la recherche sur la situation professionnelle des enseignants en langue arabe⁶.

Le décret présidentiel n°824 du 13 juillet 1974 a bien précisé que la langue arabe est une langue classique. Suite à cela, l'arrêté ministériel n° 6275 du 30/07/1981 fut publié indiquant que le tome 1 du manuel *la méthode d'arabe littéraire* devrait être destiné au collège⁷. Un comité national de pilotage pour la réorganisation de l'enseignement arabe libre fut créé en Mai 1985 et mis sous la direction du Professeur Rawane Mbaye. A partir de ce comité furent créés deux comités à savoir : Le comité de réorganisation de l'enseignement arabe privé et le comité de réorganisation de l'enseignement arabe général⁸. Parmi leurs missions :

- La proposition du manuel « *l'arabe langue vivante* »⁹ à la place des manuels précédents.
- La mise en place d'un programme provisoire pour le collège et le lycée extrait des différents tomes du manuel *l'arabe langue vivante*.

⁵ SAMB, B. (2013). *Contributions du Président Abdoulaye Wade à l'appui de l'enseignement arabo-islamique dans les écoles publiques du Sénégal*, op. cit., p. 24-25.

⁶ DIENG, B. (2019). *Document de l'enseignement arabo-islamique au Sénégal*, p. 172-173.

⁷ FALL, A, M. (2005). *La langue arabe dans le système éducatif sénégalais*, p. 110.

⁸ Séminaire Sur l'Introduction de l'Education Religieuse et a Création d'Ecoles Franco – Arabes dans le Système éducatif Sénégalais.

⁹ Le Professeur H. ATOUI a écrit un livre intitulé : « *L'arabe langue vivante* » en 3 tomes. Il s'agit d'un livre destiné aux élèves de franco-arabes, des collèges, des lycées et aux professeurs et travailleurs adultes.

- La recommandation du ministère de l'éducation à tous les enseignants de travailler sur la base de cette nouvelle méthode, à la suite de la parution d'un arrêté ministériel.
- La proposition de l'élimination de l'enseignement de la langue arabe pour les grands-commençants.
- La nécessité de créer une formation continue pour les professeurs d'arabe à l'instar des professeurs des autres disciplines¹⁰. Pour répondre favorable à ces besoins, le ministère de l'éducation a publié un arrêté ministériel à la date du 23/07/1987 destiné aux IA, aux IEF et aux chefs d'établissements, indiquant le choix des textes du manuel *l'arabe langue vivante* pour tous les niveaux concernés.

La mise en œuvre de ces décisions débuta en 1988¹¹, et on peut dire qu'elles classifient l'enseignement de la langue arabe dans les collèges et lycées en 3 niveaux. Le niveau des classiques : Il concerne ceux qui apprennent l'arabe de la 6^e à la Terminale, avec un quantum horaire de 4h par semaine. Le niveau de l'arabe langue vivante 2 : Il concerne ceux qui commencent l'apprentissage de l'arabe à partir de la 4^e jusqu'en Terminale, avec un quantum horaire de 3 h par semaine. Le niveau des grands-commençants : Il concerne ceux entament l'apprentissage de l'arabe en 2nd jusqu'en Terminale, avec un quantum horaire estimé entre 3h et 5h par semaine¹².

Après des années de durs travaux sur le manuel *l'arabe langue vivante*, un nouveau comité auquel furent joints les deux précédents fut créé et mis sous la direction du Docteur Thierno Ka en 1986. Il était chargé de :

- L'élaboration de nouveaux programmes nationaux pour l'enseignement de l'arabe dans les écoles publiques.
- L'élaboration de programmes nationaux pour l'enseignement des matières de la langue arabe, des matières de l'enseignement islamique et des matières scientifiques et sociales dans les établissements privés islamiques.
- L'élaboration de programmes bien déterminés pour l'enseignement franco-arabe public.
- La rédaction de manuels scolaires pour atteindre les objectifs généraux fixés par le ministère de l'éducation nationale pour l'enseignement de l'arabe dans les écoles publiques.

¹⁰ FALL, A. M. (2005), *op. cit.*, p. 111.

¹¹ *Ibid*, p. 116

¹² *Ibid*,

- La traduction en arabe des documents éducatifs écrits en français au profit de tous¹³.

Le comité a pu confectionner des manuels et des programmes de l'enseignement élémentaire, moyen et secondaire selon l'enseignement libre et l'enseignement général officiel, tels que: *L'arabe langue facile* destiné à l'élémentaire et composé de 6 tomes, *L'arabe facile* destiné au cycle moyen et composé de 2 tomes et *L'Arabe appliqué* destiné au secondaire et composé de 3 tomes.

A la date du 5 décembre 2006, le Ministère de l'éducation nationale envoya des circulaires accompagnées d'un document dans lequel sont mentionnées les erreurs et fautes de frappes commises par le comité de pilotage dans le document original, recommandant les enseignants d'en émettre leurs remarques et de fournir des suggestions après l'avoir soigneusement révisé, pour qu'un erratum soit fourni et que se fasse une correction générale avant la publication officielle du travail titanesque abattu pendant plusieurs mois¹⁴.

Cependant, il fut remarqué un problème d'application concrète de cette expérience à la lumière des critères de l'enseignement de la langue arabe aux arabophones et des nouveautés pédagogiques du monde moderne.

La première édition de *j'apprends l'arabe*¹⁵ parue en 2008 avec 6 tomes accompagnés du *guide de l'enseignant* qui était conçu en un seul tome. La même année, les experts entamèrent la rédaction de *la langue arabe* en 6 tomes destinés aux moyens et secondaires franco-arabes afin qu'il soit une suite au manuel *j'apprends l'arabe*. La première édition destinée au cycle moyen parue en 2010. Cette rédaction a été dirigée par un comité technique national de rédaction des manuels scolaires destinés aux écoles franco-arabes qui était composé de 35 membres¹⁶.

Ce programme d'enseignement fut d'abord expérimenté dans certaines localités comme : Kolda, Kaolack, Diourbel et Louga car, il a été remarqué une baisse de taux brut de scolarisation (TBS) résultant de la répulsion des

¹³ WAYALE, M. (2019), *op. cit.*, p. 108.

¹⁴ République Du Sénégal. Ministère de l'Éducation. Inspection Générale de l'Éducation (IGEN) Objet : Expérimentation de manuels d'Arabe.

¹⁵ « *J'apprends l'arabe* », manuel en 6 tomes, dont la rédaction a entamé en 2002 sous la direction du Ministre de l'éducation Moustapha.

¹⁶ DIOP, A. (2017). *Les exercices linguistiques dans le manuel scolaire « j'apprends l'arabe » des écoles primaires sénégalaises mixtes*. Mémoire de Master 2 en enseignement arabe. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation, Dakar, p. 24.

parents d'élèves vis-à-vis de l'enseignement général classique qui ne satisfait pas entièrement les besoins des élèves et de leurs parents¹⁷.

Il est divisé en 4 modules d'enseignement que rend ce tableau ci-après :

Tableau 2 : Modules et contenus d'enseignement¹⁸

Le module	Contenus	Objectif
La langue arabe	Grammaire Conjugaison Dictée Lecture Rhétorique Versification - Philosophie	- Œuvrer dans le sens d'appuyer le citoyen sénégalais dans la valorisation de sa personnalité, de sa culture et le préparer davantage à accepter les autres cultures. - Permettre à la jeunesse sénégalaise de bien maîtriser la langue arabe. - Préparer l'apprenant à poursuivre des études supérieures.
La langue française	Grammaire Conjugaison Dictée Lecture Orthographe Histoire et Géographie - Mathématiques	- Renforcer les capacités des apprenants dans la communication orale et écrite. - Aider l'apprenant à mieux connaître son pays, à avoir une culture générale bien solide et une ouverture vers le monde.
L'éducation islamique	La mémorisation du Saint Coran et son exégèse La jurisprudence Le Hadith L'Unicité de Dieu L'histoire de l'islam La pensée islamique	-Renforcer le lien entre l'apprenant et le Saint Coran en lecture, en psalmodie, en méditation, en mémorisation et en pratique. - Cristalliser la relation entre l'apprenant et la lecture des Hadiths authentiques, leur compréhension, leur mémorisation et leur mise en pratique. - Approfondir l'enseignement des principes du dogme islamique et ses concepts, par persuasion. - Renforcer la connaissance des apprenants concernant les bases de la religion islamique qui permettrait de créer une interconnectivité entre l'homme et son Seigneur, ou encore l'homme et l'univers. - Enseigner l'apprenant l'histoire de la religion islamique, sa pensée, ses courants et ses doctrines.
Langue anglaise	Expression orale et écrite	Appuyer l'apprenant à manier couramment la langue anglaise en communication orale et écrite.

¹⁷ SAMB, B. (2013). *Contributions du Président Abdoulaye Wade à l'appui de l'enseignement arabo-islamique dans les écoles publiques du Sénégal*, op. cit., p. 28.

¹⁸ Enquête Samb cheikh 2022.

En 2013 entama la rédaction de *l'arabe langue de communication* destinée aux établissements moyen et secondaire publics dans lesquels est enseigné l'arabe comme matière facultative. Les premières éditions des deux cycles parurent en 2016 par le financement de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)¹⁹. Par le biais de *j'apprends l'arabe*, la langue arabe s'enseigne 08 heures par semaine pour les CI et CP. Dix heures 30 mn par semaine pour les CE1 et CE2 et 09 heures 30 mn pour les CM1 et CM2²⁰. Quant à l'éducation islamique, elle n'était pas autorisée dans le système éducatif officiel, malgré la multiplicité des demandes du peuple sénégalais en ce sens, notamment au cours des rencontres nationales sur l'éducation pour l'amélioration de la situation de l'enseignement au Sénégal à l'époque du Président Abdou Diouf. Cela peut être justifié par la laïcité du Sénégal. Ainsi, le Président Abdoulaye Wade à son arrivée décida en Août 2002 que l'éducation islamique soit incluse à l'élémentaire. Sur ce, l'Etat du Sénégal décida de l'introduire dans le programme national au début de l'année scolaire 2002-2003, après que le parlement aie approuvé le projet par une loi modificative et complémentaire à la loi d'orientation de l'éducation nationale. Rappelons que l'éducation islamique vise à combler les lacunes dans le système éducatif sénégalais par le perfectionnement de l'éthique et du moral en rapport avec la Foi selon son sens général en législation islamique. De cela, elle parviendrait à former un citoyen modèle armé par la science et la foi, et capable d'apporter sa participation active au développement de son pays dans tous les domaines²¹. Il faut noter que les programmes du franco-arabe et de l'éducation islamique ont les mêmes objectifs malgré la différence des cycles d'étude. C'est pour cette raison qu'il est possible de confirmer que leur différence se limite dans le quantum horaire hebdomadaire qui leur est approprié.

Tableau 3 : Comparaison des quanta horaires école publique et école franco-arabe²²

Ecoles	Quantum horaires	Modules
Ecoles publiques	02 heures	Enseignement arabe
	02 heures	Enseignement islamique
Écoles Franco-arabes	06 heures	Education islamique
	10 heures 30 mn	Enseignement de l'arabe
	16 heures	Enseignement du français

¹⁹ WAYALE, M. (2019), *op. cit.*, p. 109.

²⁰ DIOP, A. (2017), *op. cit.*, p. 25.

²¹ *Guide de l'enseignant pour les écoles primaires franco-arabes*. Comité de Rédaction (2008), p. 7.

²² Enquête Samb cheikh 2022

D'une part, si on observe avec précaution, l'on se rend compte au cours du développement de l'enseignement de la langue arabe et des méthodes et programmes qui lui sont appropriés, que l'arabe jouit parfaitement d'une prééminence au Sénégal. Mais aussi en d'autre part, les techniciens qui rédigent les programmes et manuels scolaires font face à d'innombrables difficultés techniques, pédagogiques et scientifiques, sans oublier la lenteur des prises de décisions convenables au profit de la langue arabe de la part des autorités nationales.

4.3. Les facteurs de l'insertion de l'arabe dans le programme de l'enseignement général du français

Certains experts et écrivains sénégalais supposent que l'insertion de la langue arabe dans les écoles publiques est causée par différents facteurs parmi lesquels on peut citer.

Tableau 4 : Identification des facteurs de l'intégration de l'arabe dans le programme de l'enseignement général du français²³

Facteurs	Observations
Religieux	Il est lié au conflit persistant entre le courant religieux dont l'étendard est porté par les chefs religieux représentés par les confréries soufis, ainsi que par les associations et mouvements islamiques, depuis l'incursion de la colonisation française dans le pays, et ce qui l'a suivi dans l'imitation des principes imposés par le colon et de ses idéologies au lendemain des indépendances. Ces vaillants combattants précités n'ont jamais ébranlé dans leur bataille qui consistait à trancher entre le vrai et le faux pour pérenniser l'identité religieuse dans le système éducatif interne du pays
Culturel	Il remonte à la consolidation de la culture arabo-islamique au Sénégal, compte tenu des flux et reflux de son entrée dans ses contrées, peut après la descente du message de Mouhammad (psl), le Sceau des prophètes, destiné à tous les humains.
Politique	Il résulte de la combinaison des facteurs susmentionnés, et il faut préciser que les autorités sénégalaises, après l'accession du pays à l'indépendance en 1960, ont considéré la consolidation des relations diplomatiques avec les pays arabes comme priorités de leur politique étrangère ²⁴ .

D'ailleurs, les hauts responsables politiques sénégalais savaient pertinemment depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale que la réponse aux demandes des musulmans qui constituent l'écrasante majorité du pays est une

²³ Enquête Cheikh Samb 2022

²⁴ *Ibid.*, p. 77.

nécessité absolue, et que toute politique éducative nationale ou culturelle qui ne tiendrait pas compte de cette réalité peut être vouée à l'échec. Le chercheur Cheikh Touré disait dans ce sens : « Les causes de l'introduction de la langue arabe dans les écoles publiques sénégalaises après les indépendances remontent de manière générale à la lutte acharnée menée par les maîtres spirituels, mais plus particulièrement à l'activisme de l'union culturelle islamique²⁵ » (Cité par FALL, 2005, p. 63).

4.4. Les efforts consentis par les autorités nationales dans le cadre de l'appui des enseignants de la langue arabe sur le plan professionnel

Les responsables de la politique éducative sénégalaise se sont imprégnés avant et après l'indépendance, de la grande importance que revêt la formation des enseignants en enseignement français, vu qu'elle est la nourriture indispensable pour l'enrichissement de cette profession et sa bonne qualité.

Cependant, après l'introduction officielle de l'enseignement arabe dans le système éducatif, par le décret ministériel précité n° MEN/CAP/6293 paru le 11 juillet 1960, 3 enseignants furent nommés par une initiative nationale effective à la date du 03/11/1960. D'autres nominations s'en suivirent, mais n'étaient aucunement basées sur des critères académiques et éducatifs spécifiques. Elles étaient dominées par la recherche de la quantité et la satisfaction de la clientèle politique.

Par conséquent, l'enseignement n'était que de nom, pour plusieurs raisons: l'enseignant ne suivait aucunement une formation initiale ou continue; l'absence de canaux spécifiques, d'examens professionnels ou d'un système de promotion bien connu; les cours étaient dispensés sans contrôle ou supervision officiel et sans programmes ou objectifs spécifiques; l'inscription était optionnelle, et les points que l'élève obtenait n'étaient pas pris en compte dans aucun devoir ou examen ; le manque de structure désignée pour la supervision éducative d'une matière ou de ceux qui l'enseignaient²⁶.

Par le biais des trois facteurs susmentionnés considérés comme causes principales de l'insertion de l'arabe dans la politique éducative sénégalaise, ce dernier bénéficia de la politique de formation de ses enseignants, 3 ans après les indépendances, à travers :

- L'envoi en Tunisie d'élèves ressortissants de l'école franco-arabe de Dakar pour une durée de 10 ans, de 1966 à 1976.
- La création d'un premier centre de formation professionnelle des enseignants appelé CFPP réservé à ceux qui ont le BFEM et d'un

²⁵ FALL, A, M. (2005), *op. cit.*, p. 63.

²⁶ MBENGUE, T. (2007). *Formation et Orientation des Inspecteurs de la langue arabe au Sénégal*. Colloque sur l'enseignement arabe et la culture islamique en Afrique subsaharienne : Situation et Perspectives, p. 5-6.

second centre de formation professionnelle connu sous le nom de CFPS qui fut transformé en Ecole de Formation des Instituteurs et des Institutrices (EFI). La formation fut permanente dans ces deux écoles pendant 10 ans, de 1983 à 1993²⁷. De même qu'un département de formation des Inspecteurs arabes fut ouvert en 1986 à l'école normale supérieure, transformée plus tard en Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation par la Loi n° 2008-40 du 20 Août 2008²⁸. C'est ce département qui se charge de la formation des Inspecteurs du Primaire. De même qu'il y a un autre département dans la même faculté, chargé de la formation des Inspecteurs de collèges et de lycées depuis 1976²⁹.

Conclusion

Par ce travail, le chercheur a pu élaborer de manière brève, une présentation historique du système éducatif sénégalais, en éclaircissant le statut de l'enseignement français et arabe sous l'emprise occidentale. Il a aussi démontré les politiques adoptées dans l'enseignement général et les difficultés auxquelles elles sont confrontées. Il a traité aussi le développement du système éducatif sénégalais à travers les autorités nationales qui se succédèrent dans la période post-indépendance et les problèmes qu'ils rencontrèrent dans leurs initiatives de réforme et de rénovation.

Le chercheur a aussi évoqué les efforts conjugués par celles-ci dans l'expansion de la langue arabe par la création d'écoles privées et leur dotation de programmes qui furent au début incompatibles aux besoins des sénégalais, mais enfin approuvés avec acclamations.

Cette recherche a enfin élaboré les efforts consentis par l'Etat du Sénégal dans la tentative d'amélioration du statut professionnel et administratif des enseignants en langue arabe par la création de centres de formation leur étant destinés.

Sources et références en arabe :

BA, A. (2018). *Le Rôle de l'éducation dans la formation du citoyen modèle*. Mémoire de CAEM. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation, Dakar.

²⁷ GUEYE, C. T. (2007). *Formation et Evaluation des enseignants volontaires en langue arabe*. Colloque international organisé par le Ministère de la Culture et du Patrimoine historique classé, en collaboration avec l'association mondiale de l'appel islamique, p. 8.

²⁸ Projet de décret fixant les conditions d'organisation et de fonctionnement des études à la Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (FASTEF) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

²⁹ WANE, A. (1997). *Etat actuel de la préparation de l'enseignant en langue arabe dans les cycles moyens et secondaires des écoles sénégalaises*, p. 3.

BA, F. W. (2011). *Statut de la langue arabe dans les lycées sénégalais : Etudes pratiques sur les lycées Galandou Diouf, Seydou Nourou Tall et Maurice Delafosse*. Mémoire de CAES. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation, Dakar.

CISSE, G. (1989). *Le Sénégal et la culture islamique*. Sénégal : Dâr chams el-ma'rifa.

DIALLO, I. (2005). *Le système éducatif sénégalais : Options et Défis*. Mémoire de CAES. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation, Dakar.

DIENG, B. (2019). *Document de l'enseignement arabo-islamique au Sénégal*.

DIENG, M. (2012). *Évaluation de l'éducation islamique dans les écoles franco-arabes*. Mémoire de CAEM. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation, Dakar.

DIOP, A. (2017). *Les exercices linguistiques dans le manuel scolaire « j'apprends l'arabe » des écoles primaires sénégalaises mixtes*. Mémoire de Master 2 en enseignement arabe. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation, Dakar.

FALL, A, M. (2005). *La langue arabe dans le système éducatif sénégalais*.

GUEYE, A, M. (2002). *L'éducation formelle au Sénégal*. Mémoire de diplôme supérieur. Université islamique de Médine, Médine.

GUEYE, C. (2007). *Formation et Évaluation des enseignants volontaires en langue arabe*. Colloque international organisé par le Ministère de la Culture et du Patrimoine historique classé, en collaboration avec l'association mondiale de l'appel islamique.

Guide de l'enseignant pour les écoles primaires franco-arabes. Comité de Rédaction (2008).

IBRAHIM, S, A. (2018). *La Psychopédagogie : Des modèles d'apprentissage et leur mise en pratique en classe*. Jordanie, Dâr Oussâma.

ISSA, A. (2020). *Histoire Générale du Sénégal : Du XIe Siècle au XIXe Siècle*. Somalie, Centre du livre pour la recherche et les études.

L'Arabe appliquée, Le livre de l'élève, République du Sénégal, Ministère de l'Éducation nationale, Inspection Générale, Comité national arabe.

LO, M, A. (2009). *L'enseignement général et ses méthodes : L'exemple du Sénégal*. Colloque sur le diagnostic de la motivation en enseignement en Afrique de l'Ouest. 27-28 Avril 2009. Niamey, Niger.

LO, O. (2018). *Rapport annuel d'évaluation de l'éducation pour tous*.

NDIAYE, M. (2018). *La République du Sénégal : Un Peuple – Un But – Une Foi. Quelques aspects de l'éducation civique*. IMPRMEN, Dakar.

Revue sénégalaise des études arabes n°3 (2008). Département d'Arabe. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

SAMB, B. (2013). *Contributions du Président Abdoulaye Wade à l'appui de l'enseignement arabo-islamique dans les écoles publiques du Sénégal*. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation, Dakar.

SAMB, C. (2018). *Impact de l'Enseignement Islamique et Laïc sur le Sénégalais : Etude analytique sur les méthodes pédagogiques et les programmes scolaires*. 2e Edition, Le Caire : Editions Tombouctou.

WANE, A. (1997). *Etat actuel de la préparation de l'enseignant en langue arabe dans les cycles moyens et secondaires des écoles sénégalaises*.

WAYALE, M. (2019). *Evaluation des méthodes de l'enseignement de la langue arabe dans les écoles de mémorisation du Saint Coran et leur développement à la lumière des objectifs éducatifs du cycle primaire du Sénégal*. Thèse de Doctorat. Université du Saint Coran et des Sciences Islamiques du Soudan, Omdourman.

MBENGUE, T. (2007). *Formation et Orientation des Inspecteurs de la langue arabe au Sénégal*. Colloque sur l'enseignement arabe et la culture islamique en Afrique subsaharienne : Situation et Perspectives.

Sources et références en français :

Projet de décret fixant les conditions d'organisation et de fonctionnement des études à la Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (FASTEF) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

République Du Sénégal. Ministère de l'Education. Inspection Générale de l'Education (IGEN) Objet : Expérimentation de manuels d'Arabe.

Séminaire Sur l'Introduction de l'Education Religieuse et a Création d'Ecoles Franco – Arabes dans le Système éducatif Sénégalais.

[www.globalpartnership.org:L'Education](http://www.globalpartnership.org/L'Education) au Sénégal/parteneriat mondial pour l'éducation.

BOUCHE, D. *L'école Française et les musulmans au Sénégal* p ; 220

Fr .wikipedia0og